



Madame, Monsieur,

Du 6 au 9 avril 2021, les établissements scolaires seront fermés et l'enseignement en distanciel sera la règle pour tous les élèves de la petite section au lycée.

Une exception à cette fermeture des établissements scolaires sera toutefois permise aux enfants de soignants et aux personnels prioritaires qui pourront être accueillis dans l'école, encadrés par des enseignants volontaires.

Voici la liste des personnels prioritaires :

- Tous les personnels des établissements de santé,
- Les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts,
- Les professionnels de santé libéraux,
- Les personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants,
- Les services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfetures.

La garderie fonctionnera normalement pour les enfants accueillis. La restauration scolaire sera fermée. Les parents pourront néanmoins donner un panier repas aux enfants qui seront encadrés pendant le repas par le personnel communal.

Le Maire,

Daniel DUBOIS